

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 65/2021 du 10 décembre 2021**

**OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE IPOK POUR LA MAINTENANCE DU PORTAIL CITOYEN**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de l'expiration du précédent contrat passé avec YPOK le 31 décembre 2021,

Vu la proposition de renouvellement de contrat de service YGRC en date du 21 octobre 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu le 9 décembre 2021 un marché de prestations de services pour la maintenance du portail citoyen (l'assistance téléphonique, la maintenance corrective pour la correction des dysfonctionnements du logiciel, la maintenance adaptative, évolutive et réglementaire pour les mises à niveau du logiciel en fonction du contexte technique, commercial ou réglementaire, l'hébergement du logiciel, les matériels vendus par IPOK et l'extension de garantie plus) avec la société IPOK au prix de 712 euros 58 HT par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait à Mohon le 10 décembre 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

